

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

OBJET : Grand Port Maritime de Marseille : convention de financement et de partenariat des travaux de réalisation de la phase 1 du chantier de transport combiné de Mourepiane.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la signature de la convention de financement et de partenariat des travaux de réalisation de la phase 1 du chantier de transport combiné de Mourepiane, annexée au rapport.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Contre : Le groupe Socialiste écologiste
Madame DI MARINO
Monsieur BENARIOUA

Abstention : Le groupe Communiste et Partenaires
Madame JOULIA
Messieurs VIGOUROUX et RAIMONDI

Les autres Conseillers départementaux votent pour

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**